REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE VALENCIENNES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET: 21590606600463

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Valenciennes

M. 14 Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget supplémentaire (3) Voté par nature

BUDGET ANNEXE: CENTRE AQUATIQUE (3)

ANNEE 2021

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6
II - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	7
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	8
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	J
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	·
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	9

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

⁽²⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

⁽³⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
011	Charges à caractère général	933 000,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	460 000,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	296 000,00	0,00	0,00	
6161	Multirisques	25 000,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	20 000,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	20 000,00	0,00	0,00	
63512	Taxes foncières	100 000,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	68 458,00	0,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	67 458,00	0,00	0,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	616 146,00	250 000,00	250 000,00	
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	616 146,00	250 000,00	250 000,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 617 604,00	250 000,00	250 000,00	
			1		
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	56 500,00	0,00	0,00	
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	46 500,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00	
7	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	56 500,00	0,00	0,00	
	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des dépenses réelles et d'ordre)	1 674 104,00	250 000,00	250 000,00	
				+	
		RESTES	S A REALISER N-1 (9)	0,00	
				+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)				0,00	
	=				
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 924				

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	1 674 104,00	70 000,00	70 000,00	
7552	Prise en charge déficit BA administratif	1 256 104,00	70 000,00	70 000,00	
757	Redevances versées par fermiers, conces.	418 000,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	180 000,00	180 000,00	
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	180 000,00	180 000,00	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES 1 674 104,00 250 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE 0,00 0,00			0,00	
TOTAL D	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENTDE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 674 104,00	250 000,00	250 000,00	
				+	
	S A REALISER N-1 (9)	0,00			
	+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)				0,00	
				=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 924 104,00	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	34 000,00	11 000,00	11 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	34 000,00	11 000,00	11 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 334 763,53	0,00	0,00	
2313	Constructions	1 334 763,53	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	1 368 763,53	11 000,00	11 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	250 000,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses financières	250 000,00	0,00	0,00	
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	00,0	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 618 763,53	11 000,00	11 000,00	
		1			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00	
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1			
_	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 618 763,53	11 000,00	11 000,00	
				+	
	REALISER N-1 (8)	19 752,54			
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				0,00	
	TOTAL DES DEF	PENSES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	1 649 516,07	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de	Propositions	Vote (4)
		l'exercice (2)	nouvelles (3)	
010	Stocks	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 562 263,53	11 000,00	11 000,0
13248	Subv. non transf. Autres communes	1 562 263,53	11 000,00	11 000,0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes d'équipement	1 562 263,53	11 000,00	11 000,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,0
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,0
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,0
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,0
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 562 263,53	11 000,00	11 000,0
			-	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,0
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	56 500,00	0,00	0,0
281538	Autres réseaux	10 000,00	0,00	0,0
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	46 500,00	0,00	0,0
TOTAL L	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	56 500,00	0,00	0,0
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	56 500,00	0.00	0,0
	TOTAL DEG REGETTES D'ONDRE	00 000,00	0,00	0,0
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 618 763,53	11 000,00	11 000,0
	(= Fotal accordance resince of a orang)	<u> </u>		+
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	0,0
			(-/	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				19 752,
				=
	TOTAL DES REC	CETTES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	1 649 516,0

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DF 042*.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	SES TOTALES A COUVRIR PAR DES PURCES PROPRES =A + B	I 250 000,00	0,00	II 0,00
16 Emp	orunts et dettes assimilées (A)	250 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres	0,00	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 56 500,00	0,00	VI 0,00
Ressou	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
Ressou	rces propres internes de l'année (b) (3)	56 500,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
281538	Autres réseaux	10 000,00	0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
31	Matières premières (et fournitures) (4)			
33	En-cours de production de biens (4)			
35	Stocks de produits (4)			
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	46 500,00	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	56 500,00	0,00	19 752,54	0,00	76 252,54

	Mo	ontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	250 000,00
Ressources propres disponibles	VIII	76 252,54
Solde	IX = VIII - IV (6)	-173 747,46

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

⁽⁵⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

I	II – ANNEXES	II
Ī	ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 43 Nombre de membres présents : 38 Nombre de suffrages exprimés : 43

VOTES:
Pour: 36
Contre: 0
Abstentions: 7

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le Maire (1), A VALENCIENNES, le 13/04/2021 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE A VALENCIENNES, le 13/04/2021 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALEXANDRE DELPHINE	
ANDRIS JOELLE	
AUDEGOND ARMAND	
BEYROUTI VALÉRIE	
BILLOIR LUDIVINE	
BROUILLARD MICHEL	
CAPPELLE DANIEL	
CARON ELODIE	
CAUDRELIER ELISA	
COLSON AURORE	
DEGALLAIX LAURENT	
DEL CIOTTO LORENZO	
DELOGE FRANCK	
DESOIL ISABELLE	
DI VITA SALVATORE	
DUFOUR-LEFORT RÉGIS	
DUMORTIER MARYSE	
GANA KARIM	
GRANDAME JEAN MARCEL	
GUALANO MATTEO	
HUANT KOSTIA	

VILLE DE VALENCIENNES - CENTRE AQUATIQUE - BS - 2021

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

HÉGO MONIQUE	
KOLLER FRANCK	
L'HERMINÉ ARNAUD	
LAMBERT FABIENNE	
LECLERCQ EMILIE	
LEGRAND DIDIER	
LORETTE NATHALIE	
LORRIAUX VALÉRIE	
MANNARINO GENEVIEVE	
MARCHANT GUY	
MARTINEZ MICHAEL	
MERIAUX SOPHIE	
MOREAU BERNARD	
NOIRET JEANINE	
OMONT QUENTIN	
PLAQUET CHANTAL	
PRESSOIR JOSÉ	
RIZZO DIDIER	
ROUSSIÈS PATRICK	
SANIEZ DEBORAH	
SPRATBROW MAURICE	
TROADEC LUCE	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A VALENCIENNES, le 13/04/2021

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.